Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 5.25 — TELEPHONE

Faites-les arrêter

On nous apprend que les agents électoraux de MM. les réactionnaires courent, en ce moment, le quartier du Fontenoy et cherchent à terroriser la population en se faisant passer pour des agents de sûreté.

Nous reviendrons demain sur cette manœuvre qui montre à quel point l'Union sociale et patriotique et la majorité du Conseil se voient menacées.

Mais, en attendant, nous donnons à nos camarades ce bon conseil : Si ces loustics viennent vous trouver faites aussitôt appeler un agent et exigez qu'on les coffre pour usurpation de fonctions.

Les Grèves

La grève générale des paveurs

La Chambre Syndicale des ouvriers paveurs de Roubaix-Tourcoing et des environs ayant reçu de la corporation des entrepreneurs de ces deux villes un nouveau tarif à mettre en application à la date du 15 janvier, a décidé d'examiner avec bienveillance la différence existant entre ce tarif et celui de l'année 1907 que tous les entrepreneurs avaient accepté. Cette différence portant un grand préjudice aux ouvriers paveurs, cette corporation a décidé de se mettre en grève à la date du 8 janvier et a entamé avec les entrepreneurs des pourparlers qui n'ont eu aucun résultat malgré les concessions faites par les ouvriers sur le tarif de 1907.

Voici les prix de façon payés en 1907 :

Travaux particuliers. — Façon de pavage au sable, le mètre carré, 0,25; Façon de pavage ciment, le mètre carré toute surface, 0,80; Pose de bordure, redressement, le mètre courant, 0,25; Dépavage, nettoyage de pavés, le mètre carré, 0,10; Terrassement payé au mètre carré ou à l'heure; Travaux de réparations diverses payés à 0,50 l'heure.

Nouveau tarif pour 1908. — Façon de pavage au sable jusque 100 mètres de surface, 0,25; Surface supérieure à 100 mètres, 0,20; Façon ciment, surface jusque 25 mètres carrés, 0,80; Id. de 25 à 100 mètres, 0,75; Id. surface supérieure à 100 mètres, 0,70; Redressement de bordures, le mètre courant, 0,15; Pose de bordure, le mètre courant, 0,20; Dépose e trepose, le mètre courant, 0,25; Terrassement, le mètre cube jusque épaisseur, 0,10, 0,70; Hauteur supérieure à 0,10, le mètre cube, 0,60.

Voici les concessions faites par les ouvriers sur l'ancien tarif :

Pavage au sable, toutes surfaces, 0,23 au lieu de 0,25; Pavage au ciment, maintien de l'ancien tarif, jusque 100 m. de surface; Surface supérieure à 100 mètres, 0,75, au lieu de 0,80; Redressement de bordures, le mètre courant 0,20 au lieu de 0,25; Pose de bordures avec terrassement compris, 0,25, dépose et repose, 0,25; Terrassement accepté au mètre cube, 0,70; Pour réparations diverses, l'heure, 0,55.

Tous ces travaux étant faits aux pièces, contrairement aux autres syndicats, de façon à ce que l'entrepreneur n'ait jamais d'imprévu dans toutes les entreprises et les diverses concessions n'ayant pas été acceptées par les entrepreneurs, les ouvriers ont, de nouveau, voté à bulletin secret la continuation de la grève.

AU TRIAGE MASUREL-DEVEINE

Nous avons dit qu'une grève avait éclaté chez M. Masurel-Deveine, 214, Grande-Rue. C'est un patron fort affable et surtout un comme il faut, si on en juge par la petite histoire suivante que nous certifions absolument exacte.

Ses ouvriers étant allés, hier matin, lui demander une entrevue, il leur répondit par un simple geste, mais un geste que l'on croyait, jusqu'ici être réservé aux seuls voyous.

Les ouvriers ont compris et se sont retirés.

ACCIDENT A LA GARE

C'est à la gare de Roubaix-Wattrelos que l'accident s'est produit, sur une voie de garage.

Jean-Baptiste Defrennes, âgé de 48 ans, ouvrier de manutention demeurant à Forest et employé pour le compte de M. Valentin entrepreneur à Don-Sainghin s'est blessé à la main en ouvrant la porte d'un wagon.

Le docteur Delattre, qui l'a soigné, a constaté que l'index droit, très gonflé ne pouvait plus exécuter complètement les mouvements de flexion et d'extension.

Il y aura, déclare-t-il, incapacité permanente partielle.

LES TROUVAILLES

M. Charles Vœt, demeurant rue Voltaire, 44, a trouvé, rue Blanchemaille, une bache en tissu de coton blanc qu'on peut lui réclamer.

Louis Bostyn, demeurant rue Daubenton, 70, a déposé au 4e arrondissement, 12 livrets d'abonnés à la société d'incandescence par le gaz, trouvés sur la voie publique.

— M. Périn Auguste, demeurant rue des Ogiers, 382 à Croix a déposé au bureau central un trousseau de quatre clefs, trouvé hier matin rue du Chemin de Fer.

POUR LES POMPIERS

Une somme de 100 francs a été versée à la caisse de retraites de la Compagnie des sapeurs-pompiers par M. Auguste Lepoutre et Cie dans l'établissement desquels un commencement d'incendie s'est déclaré le 20 courant.

UNE MORT SUBITE

Hier matin, vers midi, un ouvrier est mort subitement à la fabrique Heyndrick, rue de la Vigne dans les circonstances suivantes :

Achille Cosseman, c'est son nom, âgé de 57 ans, habite Wattrelos, rue de France.

A midi, il s'apprêtait à partir et venait de s'habiller lorsqu'il s'affaissa sur le sol.

Certains camarades s'empressèrent aussitôt autour de lui et le relevèrent pendant que d'autres couraient prévenir un médecin qui vint lui donner des soins.

On s'aperçut bien vite que tout était inutile et que la mort avait fait son œuvre.

Le docteur déclare que ce décès est dû à une congestion pulmonaire. Il a fait conduire le corps à l'Hôtel-Dieu.

NECROLOGIE

La Commission de la Chambre Syndicale des ouvriers carrossiers de Tourcoing-Roubaix invite les ouvriers de la voiture à assister aux obsèques de M. Henri Lepercq, ancien carrossier, (doyen de la carrosserie).

L'assemblée à la maison mortuaire, 337, rue du Blanc-Seau à Tourcoing, samedi 25 janvier à 8 heures et demie.

L'INCENDIE DE LA RUE DE L'OUEST

L'incendie couve encore et on ne sait quand toute crainte aura disparu.

En effet, les voûtes s'étant effondrées sur les balles de laine en feu, celles-ci continuent à brûler et les pompiers sont obligés de veiller.

Hier matin, à onze heures, il y en avait encore une quinzaine sur les lieux du sinistre.

A ce moment, la compagnie d'assurance qui était venue sur les lieux déclara que tous les pompiers pouvaient regagner la caserne, demandant simplement que quatre d'entre eux viennent le soir.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 23. — On a coté ce matin en Bourse : 5 40 janvier ; 5 27 février V ; 5 20 mars V ; 5 17 avril ; 5 15 mai V ; 5 15 juin V ; 5 12 juillet V ; 5 10 août V ; 5 10 septembre V ; 5 10 octobre V ; 5 07 novembre V ; 5 07 décembre V.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 5,000 kilos sur mars à 5 20 ; 5,000 sur mars à 5 17 ; 10,000 sur avril à 5 17 ; 5,000 sur avril à 5 20 ; 5,000 sur juin à 5 15 ; 5,000 sur juillet à 5 12 ; 5,000 sur août à 5 10. — Total : 40,000 kilos.

AVIS AUX PINCHONNEUX

Le Comité des pinchonneux invite tous les amateurs d'oiseaux de Roubaix et des environs à une réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 26 janvier, à quatre heures précises, au siège du Comité, chez Praseille-Calonne, au *Vieux Pinchonneux*, 14, rue Turgot.

Le secrétaire : A. DEBOEVER.

LE FESTIVAL DU FONTENOY

Nous rappelons qu'un festival international d'harmonies, fanfares, orphéons, etc., ainsi qu'une fête de gymnastique et un concours cycliste auront lieu à Roubaix les dimanche 19 et lundi 20 avril 1908 (Pâques).

Quatre mille francs de prix et primes seront tirés au sort entre les sociétés adhérentes.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Jeudi matin, il a été procédé, dans une des salles de la Mairie, au 14e tirage de l'emprunt de 1.158.000 francs du 5 décembre 1892.

Voici les numéros gagnants :

2137	445	1776	502	521	1433	1637
2166	2273	1584	857	132	1678	2238
1092	102	794	1304	701	1334	997
1483	275	1239	1731	1281	420	1010
1320	1245	2359	1666	1867	1259	1511
856	2246	1598	1254	1146	786	552
447	1025	889	1938	294	1690	2077
187	119	2360	1101	741	355	819
1363	491	1156	1622	1684	2407	756
1502	354	689	153	1533	239	1051
170	397	709	588	1200	584	1825
2264	1347	522	992			

Tous ces numéros sont remboursables à 500 francs, à partir du 1er mai, à la caisse municipale.

Samedi 25 et Lundi 27, Réclame aux Galeries Lilloises. Serviettes de table des Vosges, grande taille, valeur 11.00, vendues 8.10 la dz.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UN EFFORT. — Chez Henri Prouvost, fabricant, rue du Nouveau-Monde, Florent Casson, âgé de 29 ans, demeurant rue Archimède, s'est fait un effort en soulevant une encouple. Il devra garder la chambre pendant quinze jours.

CHUTE D'UN POIDS. — Chez Henry Ternynck et fils, fabricants, au boulevard de Fourmies, Victorine Vanbenest, 48 ans, tisserande, rue des Fleurs, a reçu un poids de bascule de son métier sur le pied gauche.

On lui a prescrit deux semaines de chômage.

ENTRE TEMPLE ET ECHASSE. — Chez L. Glorieux et fils, fabricants, rue Favreuil, Edgard Albert, 18 ans, tisserand, rue des Fleurs, cour Destrousseaux, a eu l'index droit serré entre le temple et l'échasse de son métier.

Il lui faudra quinze jours pour guérir.

DOIGT ECRASE. — Chez Emile Truffaut, fabricant, rue de l'Alouette, Théophile Vanoverghe, âgé de 19 ans, tisserand, demeurant à Saint-Léger (Belgique), a eu l'extrémité du médius droit écrasée par son métier. Quinze jours de chômage.

CONTRE SON METIER. — Chez Etienne Motte et Cie, filateurs, rue d'Alger, Louis Carré, âgé de 38 ans, rattacheur, 24, rue des Récollets, s'est luxé le médius droit en butant contre la baguette de son métier. Quinze jours de repos.

GARE AUX MAINS ! — Chez Wattel-Février et frères, teinturiers-apprêteurs, rue Buffon, P. Faugquant, 21 ans, décartonneur, rue Royale, à Saint-Léger, a eu la main prise entre une colonne et un chariot qu'il poussait.

Quinze jours de repos.

PRINCESSE MAKOKO Parfum nouveau Victor Vaissier

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — Mercredi soir, au cours de la réunion de commission, il a été procédé à l'élection des membres du bureau.

Ont été élus : Président, M. Gaston Duburcq ; vice-présidents, MM. Georges Dansette et Georges Dubrœucq ; secrétaire, M. Charles Schwartz ; secrétaire adjoint, M. Achille Deleporte ; trésorier, M. Paul Jorion ; agent de placement, M. Jean De Ryckè ; garde matériel, M. Charles Delescluse ; bibliothécaire, M. Georges Inglebert ; délégués à la Fédération, MM. Gaston Duburcq et Georges Dansette.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La onzième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 25 janvier 1908, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : « Calais : son rôle dans les relations économiques franco-anglaises à travers les âges », par M. Lennel, professeur au Collège de Calais.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. — La réunion de commission aura lieu aujourd'hui vendredi 24 courant, à huit heures précises du soir, « Au Maréchal de Coyghem », Grande-Rue, 111.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 26 janvier, à cinq heures très précises du soir, au siège du syndicat, « Au Plat d'Or », 9, Grand'Place.

Ordre du jour : Adhésion à la Fédération nationale du Bâtiment. — Questions diverses.

Théâtre, Fêtes et Concerts

CONCERTS DU CONSERVATOIRE. — Nous apprenons avec plaisir que M. Raymond Marthe, le distingué violoncelliste, dont l'état de santé avait nécessité la remise du deuxième concert au dimanche 26 courant, est complètement remis et se prépare à faire oublier aux dilettanti roubaisiens le mécompte bien involontaire dont il a été cause.

Si nous ajoutons que M. Charles Quef, le distingué compositeur qui remplace le célèbre Guilmant à l'orgue de la Trinité à Paris doit, au même concert, produire plusieurs de ses œuvres tant en soli qu'avec orchestre, nous pouvons prédire salle comble et promettre toute satisfaction aux plus difficiles.

HIPPODROME DE ROUBAIX. — C'est samedi et dimanche prochains que le célèbre magnétiseur et médium spirite Kardek donnera, à l'Hippodrome de Roubaix, deux séances extraordinaires de spiritisme et de magnétisme, avec le concours du plus fort sujet hypnotique du monde, Mlle Léone Guilbert, le véritable ex-sujet du docteur Charcot.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 23 janvier 1908

Naissances. — Olga Lens, rue d'Oran, maisons Carrette, 1. — Jeanne Vanwynacker, rue de Bouvines, cour Fontier, 34.

Décès. — Gustave Deschamps, 2 mois, boulevard de Belfort, 147. — Auguste Meul, 62 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Joséphine Delesoeul, 62 ans, bobineuse, rue Turenne, 3. — Henriette Farvacque, 79 ans, sans profession, boulevard Montesquieu, 34. — Emile Creupelandt, 4 mois, place Carnot, 6. — Hélène Delecroix, 39 ans, ménagère, rue Casimir-Perier, cour Briet, 2.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Un sauveteur de dix ans !

L'imprudence d'un petit patineur. — Un beau geste

Un gamin de 12 ans, Cyrille Vanoverbeck, demeurant chez ses parents, 1, rue Constantin, à Mouvaux, s'était imprudemment avancé, dans la matinée de jeudi, sur la glace du canal, entre le pont Descat et la passerelle du Blanc-Seau.

Le gamin avait atteint le milieu du canal. La glace étant rompue à cet endroit, entraîné par l'élan acquis, il tomba à l'eau. Il poussa des cris d'appel. Un autre gamin, Georges Bové, 10 ans et demi, rue Solférino, 2, qui se promenait aux environs, entendit les cris et se porta au secours de l'enfant. Soutenu par deux petits camarades, Alexis Dhellay, 10 ans et demi, rue de Mouvaux, 174, et Léon Lepers, 11 ans, rue Lhomond, il s'avança à son tour sur la glace, et après beaucoup d'efforts, fut assez heureux pour ramener le petit Vanoverbeck, qui allait se noyer. L'imprudent patineur regagna le domicile de ses parents accompagné de ses sauveteurs.

L'agent Bossut, de service au Blanc-Seau, complimenta Georges Bové.

Espérons que le geste de cet enfant, qui risqua très simplement sa vie pour sauver celle d'un inconnu, aura une sanction. Le petit Bové s'est conduit comme un homme. Il débute bien dans la vie.

Les bouchers s'amusent

Une affaire de des pipes

Pourquoi les gros bouchers ne veulent-ils plus donner d'étrennes à leurs clients ? Ce n'est certainement pas parce que leurs bénéfices sont trop maigres. S'ils le disaient, vous ne les croirez pas et vous auriez bien raison. C'est tout bonnement *parce qu'ils ont besoin d'argent de poche.* Quel usage font-ils de cet argent ? L'emploient-ils à acheter du tabac, à boire des chopes ? Peut-être. Mais ceci ne nous regarde pas. Le public peut, à la rigueur, s'abstenir de pénétrer dans l'intimité des gros bouchers. Il est d'ailleurs probable qu'il n'y perdra pas grand chose.

Or, voici une histoire qu'il a le droit de connaître et dont les héros sont de gros bouchers, une histoire dont M. Moulinas, commissaire de police du 2e arrondissement, a été saisi.

La scène se passe dans un estaminet de la rue de l'Abattoir. Il y a là plusieurs bouchers, belges pour la plupart des chevilleurs, de tueurs, etc., Ces messieurs boivent, fument, crachent, tiennent sur le compte de leurs clients des propos dépourvus d'aménité, se livrent à des plaisanteries quelque peu équivoques.

Deux d'entre eux engagent une partie de dés. Ils jouent gros jeu. C'est que leurs poches sont mieux garnies que les mienne.

La partie prend fin. Un des joueurs a gagné 100 francs.

Une autre partie commence. Le gagnant de tout à l'heure perd ; il perd même beaucoup ; il perd 280 francs. C'est trop ! Il clame, en s'adressant à son partenaire : « Tu m'as volé, tes dés sont pipés ! »

Pipés, les dés l'étaient vraiment. Le gagnant a substitué aux dés du cabaretier d'autres dés, des dés truqués.

Les personnes présentes le constatent. Saisi de l'affaire, le commissaire du 2e arrondissement convoque les joueurs et leurs amis. Peine perdue. Les joueurs se sont « arrangés »... Celui qui devait porter plainte hésite. Il ne sait plus rien. Quant aux témoins, ils n'ont rien vu. Au demeurant, cela a si peu d'importance, disent les bouchers !

Le commissaire est fixé. Il sourit et congédie les marchands de viande.

POUR UN LOUIS

Cette phrase insidieuse fut proférée, jeudi matin, aux halles, par un boucher et adressée à une demoiselle qui avait confié à une amie, qu'elle connaissait un boucher qui, en dépit des menaces de ses grands confrères, *continuait à donner des* étrennes à ses clients. Un boucher entendit le propos et demanda à la demoiselle de lui donner le nom de celui qui enfreignait l'ordre du syndicat. (Plus d'étrennes a décrété ce syndicat !)

En échange de la confidence, il offrait un louis.

La demoiselle, qui ne pratique pas la délation, refusa.

VOUS N'AVEZ PAS DE CHIEN, MADAME ?....

L'agent de police Vercamps, chargé du recensement des chiens, se présenta jeudi, après-midi, chez Mme Liébert, rue de Gand, cour Masure, et lui demanda si elle n'avait pas de chien à déclarer. Mme Liébert répondit négativement. L'agent prit congé et entra dans une maison voisine. Les habitants de cette maison se hâtèrent de lui parler du chien de Mme Liébert. Ils le lui désignèrent même, errant dans une cour commune. Double contravention fut dressée à la peu enthousiaste propriétaire du cabot, pour avoir laissé divaguer son chien et ne pas l'avoir muni de collier.

QUINZE POULES ET UN COQ

Les amateurs de volaille recommencent à sévir. Ils ont dérobé hier 9 poules, d'une valeur de 54 francs, chez M. Jules Mulliez, tisserand, rue de Mouscron, et 6 poules et 1 coq de combat, chez M. Jules Cattel, marchand de charbon, rue de Berckem.

Des enquêtes sont ouvertes.

LA SOLENNITE MUSICALE DU 2 FEVRIER

Le Comité organisateur de la grande fête de bienfaisance, donnée au profit de l'Association des Dames Charitables de la ville, reçoit bon accueil auprès des artistes dont il sollicite le concours.

Aujourd'hui, nous enregistrons encore le concours généreux, à cette fête, de M. Bacquart, professeur de violoncelle au Conservatoire de Roubaix.

Cet artiste — un de nos concitoyens — interprétera un « Lamento » du célèbre violoncelliste David Popper, œuvre pour trois violoncelles et piano, n'ayant pas encore été exécutée en France.

M. Bacquart ajoutera au programme un numéro non moins sensationnel, un unisson pour huit violoncelles.

Par les éléments qui composeront la soirée du 2 février, le public est donc assuré d'assister à une véritable solennité musicale.

Pour lui permettre de prendre part à cette belle manifestation, les prix d'entrée à la fête ont été sensiblement réduits sur ceux des tournées artistiques à Tourcoing.

Ces prix ont été fixés comme suit : 1er parquet 3 fr.; 2e parquet 2 fr. 50; galeries 1 fr. 50.

Des cachets sont en vente : Au Théâtre municipal; à l'Institut Colbert; au Comité des Dames Charitables; au Bureau des Ecoles; au Café Bonte, place de la République ; au Café du Bailly, et au Café Duez, Grande-Place.

Pour la location, prière de s'adresser à M. Désiré Flament, gérant du Théâtre.

UN NOUVEAU CONCERT

Ceux qui ont entendu le concert donné le 21 décembre dernier, par la Société des Concerts symphoniques, ceux que charma la poignante interprétation de l' « Olav Trygvason » de Grieg, apprendront avec une réelle joie que la Société des concerts symphoniques donnera, dans la soirée du 29 février, un nouveau concert, au théâtre municipal. Le programme en sera ingénieusement composé et les sincères amis de la musique peuvent s'attendre à une nouvelle fête de grand art.

Mme Nina Grieg, la veuve du maître d' « Olav Trygvason » fut émue par l'hommage rendu le 21 décembre, à la mémoire de son mari et adressa au directeur des Concerts symphoniques, M. Auguste Dubois, une lettre de remerciements.

ETAIT-ELLE MALADE ?

Clémence C..., 32 ans, ménagère, 240, Grande-Rue, à Roubaix, traversait la rue Nationale, jeudi après-midi. Elle titubait un peu. Soudain elle s'abattit sur les pavés.

Des passants la relevèrent et la conduisirent à l'hôpital où on lui administra un cordial. Les infirmiers ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce cordial était superflu.

L'hypothétique malade quitta l'établissement hospitalier au bout de quelques minutes et regagna Roubaix d'un pas mal assuré.

LE CARREAU DU CHARCUTIER

M. Justin Leroy-Derameaux, charcutier, rue de la Croix-Rouge, 276, dormait, mercredi matin, à six heures, à côté de son épouse. On frappa à la porte de la rue avec tellement de violence que le charcutier s'éveilla. Il toucha l'épaule de sa femme : « On frappe, fit-il. » — « Eh bien laisse faire », répliqua la charcutière, troublée dans son sommeil. Les coups redoublèrent. M. Leroy sauta à bas de son lit et courut à la fenêtre. Des lames de glace retenaient le chassis. Le charcutier ne put ouvrir. Il tira si vigoureusement sur l'espagnolette que le chassis se tordit. Un des carreaux vol aen éclats. Une brèche était faite. Le charcutier se pencha, scruta la rue et ne vit personne. Il regagna en pestant son lit et se glissa près de son épouse qui s'était rendormie.

Or, un des éclats du carreau brisé avait atteint une passante, Mlle Angèle Dhellem, 21 ans, rue du Labyrinthe, à Mouscron, qui gagnait l'établissement Duvillier, rue du Touquet, où elle travaille. Se sentant blessée, Mlle Dhellem avait hâté le pas et elle avait disparu, quand le charcutier s'était penché à la fenêtre. Mme Dhellem qui portait une plaie au cuir chevelu, fut soignée dans un estaminet voisin.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet de cette affaire.

Le mauvais plaisant qui réveilla bêtement le charcutier et causa l'accident que nous venons de relater, est recherché. Il est peu probable qu'on le découvre.

LE LINCE DE LA MENACERE

Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans la cour de la maison de Mme Julie Seys, 50 ans, femme Mariel, ménagère, rue de Roncq, 80, et ont dérobé 3 draps, 2 caleçons, 2 chemises de femme et 6 serviettes, le tout d'une valeur approximative de 15 francs.

EXTRADITION

Les gendarmes ont remis vendredi à leurs collègues de Mouscron (Belgique), Alphonse Pieters, 33 ans, cordonnier, né à Bruxelles, venant de Fresnes, réclamé par le parquet de Bruxelles, pour vol.

LA FRAUDE DES CARTES ET DU TABAC

Alfred Williaume, 54 ans, colporteur, place des Phalempins, arrêtait les passants, vendredi après-midi, leur proposant des cartes de provenance étrangère. Il fut appréhendé par des gendarmes, qui l'arrêtèrent. Il sera conduit à Lille aujourd'hui.

***

Les douaniers de la Marlière ont arrêté, la nuit dernière, Henri Verstavel, 64 ans, journalier, né à Tourcoing, porteur d'une quantité assez importante de tabac.

LEURS RENTES

DANS L'ENGRENAGE D'UNE CARDE. — A la filature Duvillier-Watline, 113, rue du Tilleul, Edouard Vandenbossche, né à Roubaix le 6 décembre 1884, *soigneur*, à Mouscron (Belgique), rue du Couvent, 72, a eu l'index gauche pris dans un engrenage de carde et contusionné.

15 jours de repos.

EN MANIANT UNE BROUETTE. — Chez Duvillier frères, Désiré Bateman, homme de peine, rue de Renaix, cour d'Halluin, s'est fait une *déchirure musculaire de la région sacro-lombaire.*

12 jours de repos.

EN GLISSANT. — Au tissage Drey, Simpson and C, 198, rue des Cinq-Voies, Maurice Simaes, 34 ans, contremaître, rue Cadeau, cour Coulent, 2, s'est contusionné à la région dorsale du poignet gauche.

12 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 23 janvier 1908

Naissances. — Boembeke Prosper, rue du Moulin, 120. — Fauquenoi Gérard, rue du Généralsoutham, 96. — Deleysneyder Jeanne, rue de Gand. — Callens Jules, rue du Blanc-Seau, 369. — Warhem Victor, rue du Blanc-Seau, 98. — Lammens Robert, rue des Villas, 73. — Dupont Marcelline, rue du Chêne-Houpline, 170. — Destombes Aristide, rue du Conditionnement, 40.

Décès. — Porisse Marie, 33 ans, rue des Piats, 58. — Lelong Henri, 36 ans, rue du Chevalier-Bayard, 5. — Dhalluin Philomène, 62 ans, rue St-Pierre, 60. — Lepercq Henri, 7 ans, rue du Blanc-Seau, 337. — Saverys Marie, 50 ans, rue de Mouvaux.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

VOL D'UNE CHEVRE. — Mme veuve Hespel, âgée de 67 ans, sans profession, demeurant au hameau de Gauquier, fut assez désagréablement surprise hier matin, en constatant que, la nuit précédente, un malandrin avait pénétré dans la cour de son habitation et avait enlevé une chèvre d'une valeur de 10 francs.

De plus, avant *de se retirer, le malfaiteur* avait cru bon, pour marquer davantage son passage, de casser quatre carreaux d'une valeur de 2 fr.40, à la fenêtre de la cuisine.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la teinturerie C. Fastenaekels, située au Crétinier, un teinturier, Holvoet C., 18 ans, demeurant à Wattrelos, rue des *Champs, 14, s'est brûlé le pied droit en por*tant un chaudron d'eau bouillante.

10 jours de repos.

CROIX

PARTI SOCIALISTE. — Réunion du groupe *l'Unité*, aujourd'hui vendredi 24 courant, à 8 heures du soir, chez le citoyen Witteballe, rue Charles-Quint.

A L'HOSPICE. — Par arrêté préfectoral du 20 janvier, M. Georges Delebarre, propriétaire, rue Vauban, a été nommé administrateur de l'Hospice, en remplacement de M. Delvoye Jean-Baptiste.

Lille

Renversé par un auto

L'auto passe, bousculé une charrette à bras dont le conducteur est sérieusement blessé

Un marchand *de petit bois cassé, M. Léon* Cousin, demeurant 37, rue Charles de Muyssart, pavait mercredi, vers 6 heures 30 du soir, rue Lequeux, en traînant sa charrette à bras.

Soudain arriva à une allure assez vive, l'auto de M. Lorthiois, filateur, qui heurta violemment le frêle véhicule.

Sous le choc, M. Cousin fut précipité sur la chaussée, et ne put se relever. Il se plaignait de violentes douleurs internes.

Des passants s'empressèrent de transporter le malheureux dans une pharmacie voisine, où deux docteurs sont venus lui donner des soins.

Après voir constaté que dans sa chute Cousin s'était fracturé le bras gauche, les docteurs le firent conduire à l'hôpital de la Charité, où il a été admis d'urgence.

En raison de son état grave, la victime n'a pu être interrogée par M. Vilon, commissaire du 5e arrondissement, chargé d'établir les responsabilités.

Nous aurons sans doute à revenir sur cet accident, dont on ne peut, quant à présent, pressentir les suites.

Il y aura, entre autres choses, à examiner si on a respecté les prescriptions du nouvel arrêté municipal sur la circulation des automobiles.

INQUIETANTE DISPARITION

La mystérieuse disparition d'une jeune fille a causé une certaine émotion parmi les habitants de la rue du Barbier Maes.

Au numéro 10 de cette rue, habite Mme Flodercuse, qui a avec elle sa nièce, Jeanne Naset, âgée de 16 ans, née à Gouy-sous-Bellonne, près de Vitry, Pas-de-Calais.

Cette dernière exerce la profession de mécanicienne dans la confection. Le 21 janvier, vers 11 heures du matin, Mlle Naset quittait le domicile de sa tante pour aller faire une course.

Depuis, on ne l'a plus revue, et l'on ne sait ce qu'elle est devenue. Très inquiète, Mme Flodercuse s'est adressée à la police, qui, malgré les plus actives recherches, n'est parvenue à la découvrir.

Jeanne Naset a les cheveux et les sourcils châtain clair ; au moment de sa disparition, elle était vêtue d'un jupon noir à volants, jupon bleue, tablier à carreaux blancs et noirs.

L'escalier fatal

Un pénible accident dont on ne peut encore prévoir les suites est survenu dans la soirée de mardi à Saint-Maurice, et y a causé une certaine émotion.

Une octogénaire, Mme veuve Callens, demeurant 25, rue Paul Bert, se disposait, mardi soir, à regagner sa chambre, située à l'étage.

En arrivant sur le palier, elle fit un faux pas et la pauvre femme, perdant l'équilibre, dégringola à la renverse les marches de l'escalier.

Au bruit de la chute, des voisins accoururent et s'empressèrent de relever la pauvre femme, qui semblait évanouie.

Transportée dans son lit, Mme Callens reçut les soins de la part de ses voisins.

Le lendemain matin, l'état de la pauvre femme — qui semblait la veille simplement étourdie — ne s'était pas amélioré, on s'empressa d'aller chercher un docteur, qui accourut aussitôt.

Ce dernier constata que la blessée était dans le coma et avait une fracture probable du crâne.

En raison de l'état grave de Mme Callens, le docteur la fit transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, où elle a été admise.

Cambrai

VIOLENTE SCENE DE CABARET. — Une scène violente s'est déroulée dans l'estaminet tenu par les époux Sudre, rue Neuve.

En compagnie d'un journalier de Lesdain, Charles Rubin, le cabaretier absorba force boissons et bientôt les deux hommes perdirent toute raison et toute retenue.

A un moment donné, Sudre et Rubin en vinrent à se quereller ; la scène prit alors un aspect tragique, les bouteilles et les verres volèrent de tous côtés ; les carreaux de la devanture furent brisés ainsi que les objets que contenait le verrier. Il était alors cinq heures et demie du soir. La police fut prévenue par les voisins et plusieurs agents se rendirent sur les lieux.

Pour ramener le calme, ils durent appréhender les ivrognes et les enfermer au violon municipal.

Vers onze heures et demie, alors que la plupart des estaminets étaient fermés, Sudre fut remis en liberté ; on lui permit de réintégrer son domicile. Mais l'ivrogne n'avait point encore complètement « cuvé » sa boisson. L'air vif le surexcita de nouveau et à peine chez lui, il recommença son tapage. Il s'empara même de deux bouteilles et monta dans la chambre de sa femme qui était couchée, proférant à son adresse les plus terribles menaces.

Les agents qui se trouvaient à proximité de l'établissement de Sudre, appréhendèrent de nouveau ce dernier et le reconduisirent au violon municipal où ils le laissèrent jusqu'au matin.

Sudre et Rubin ont été remis en liberté hier matin après que procès-verbal eut été rédigé à leur charge.

Disparition d'un Garçon de recettes

Depuis près de dix jours, un garçon de recettes d'une des grandes maisons de banque du centre de Paris, a disparu dans des conditions aussi étranges que mystérieuses. On suppose qu'il était porteur d'une forte somme d'argent provenant de ses encaissements du 15.

Toutes les hypothèses sont émises : assassinat, séquestration ou fuite. Demain nous pourrons sans doute donner quelques détails sur cette mystérieuse disparition.

PAS-DE-CALAIS

PONT-A-VENDIN

UN ESCROC. — Tous les jours on découvre de nouvelles dupes faites dans la région de Lens par l'individu qui se faisait appeler Alexandre Ducrocq et qui « estampait » les gens qu'il honorait de sa clientèle.

Les gendarmes de Pont-à-Vendin ont appris, en effet, que le célèbre Ducrocq avait pris sa pension pendant deux jours, vers la fin de décembre, chez M. Delvallez, où il se donna comme contre-maître charpentier.

Après s'être gobergé pendant 48 heures, il fila sans payer son compte et alla loger chez Mme veuve Gambier ; là il resta plus longtemps, trouvant sans doute l'auberge bonne. Il ne se privait du reste de rien, invitant les copains à dîner, payant l'apéritif et tapant de temps en temps d'une pièce de quarante sous l'hôtesse, qu'il payait... en billets revêtus de sa signature, pour une valeur de près de cent francs.

Ses patrons de logement ne furent d'ailleurs pas ses seules dupes. Il opérait dans les estaminets d'alentour ; c'est ainsi qu'il se fit prêter 7 fr. 50 par Mme Delval et qu'il escroqua M. Monchaux d'une somme de 5 fr. 50.

Le maître escroc a filé depuis, sans laisser d'adresse à ses trop confiants fournisseurs.

MEURCHIN

UNE AGRESSION. — Un jeune homme de 17 ans, M. Arthur Wagnart, étudiant, demeurant cité Sainte-Cécile, passait le long de la voie des mines de Meurchin, enveloppé de sa pèlerine, dont le col, relevé jusqu'aux oreilles, le garantissait du froid. C'est à cette circonstance qu'il dut de ne pas entendre un individu qui s'approcha de lui et l'empoigna par sa pèlerine, qu'il releva par-dessus la tête du jeune homme, de façon à paralyser ses mouvements.

L'inconnu lui porta sur la tête un coup violent qui le fit tomber évanoui. Quand M. Wagnart reprit ses sens et parvint à se débarrasser, son agresseur avait disparu.

La gendarmerie le recherche activement.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

LES VOLS

Jules Bucquoy, 28 ans, peintre, à Roubaix, travaillait pour le compte de son patron, M. Berten, entrepreneur, rue Pellart, chez M. Gustave Wattine, rue du Château.

Pour les réparations à effectuer M. Berten avait fait conduire à cette adresse deux caisses de verres à vitre. Un jour, Bucquoy, prétendant agir en vertu d'ordres de Berten, arriva avec une voiture, chargea l'une des caisses, contenant 68 feuilles de verre, et disparut.

S'il court encore, il doit être loin pour échapper à la condamnation de six mois de prison que lui inflige le tribunal.

***

A Lille, au Marché de la Nouvelle Aventure, le brigadier de sûreté, Wacquez, surprenait le 14 novembre en flagrant délit de vol les nommées Marie Val, femme Moutiez, 39 ans, ménagère, rue des Rogations et Marie Degand, femme Mir, 39 ans, même profession, rue Doudin, au moment où elles venaient d'enlever une blouse à l'étalage de Mme Robine.

Le 3 novembre, elles avaient également vues, enlevant un châle à l'étal de M. Tichozinsky.

Une perquisition opérée chez la femme Mir fit retrouver un véritable magasin d'objets divers et de douteuse provenance.

Toutes deux passent pour des professionnelles, véritables écumeuses de marché.

Marie Moutiez est condamnée à un mois de prison, Marie Mir qui fait scandale à l'audience et que l'on expulse de la salle, attrape deux mois de la même peine.

***

Paul Broutin, 25 ans, employé de commerce, chargé par M. Janssens, négociant rue du Chemin de Fer, de visiter la clientèle et de recouvrer les factures est disparu depuis le 28 octobre en emportant 592 fr. 55, montant de sa recette de la journée, 4 mois de prison par défaut.

***

Deux gamins de Roubaix, Louis Bouvry, rue de la Brasserie et Lecrenier Henri, rue de l'Epidème, tous deux âgés de 12 ans, ont volé le 21 novembre des jouets à l'étalage de Mme Marsy, rue Delespaul.

Les parents des galopins, d'honnêtes gens désolés de ces actes, promettent de ve